

## FRANCE

IDJ / Société / Justice /

S'abonner



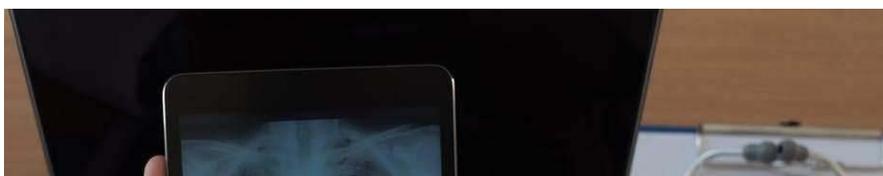
Partager



# Un rapport accablant pour l'Ordre des médecins

27 avril 2020 - 17:00 par [Frédéric Crotta](#)

Passé quasiment inaperçu lors de sa publication, en décembre 2019, sans doute en raison du chaos lié à la réforme des retraites, le rapport des magistrats de la juridiction financière dévoile le côté sombre de l'instance professionnelle des médecins.



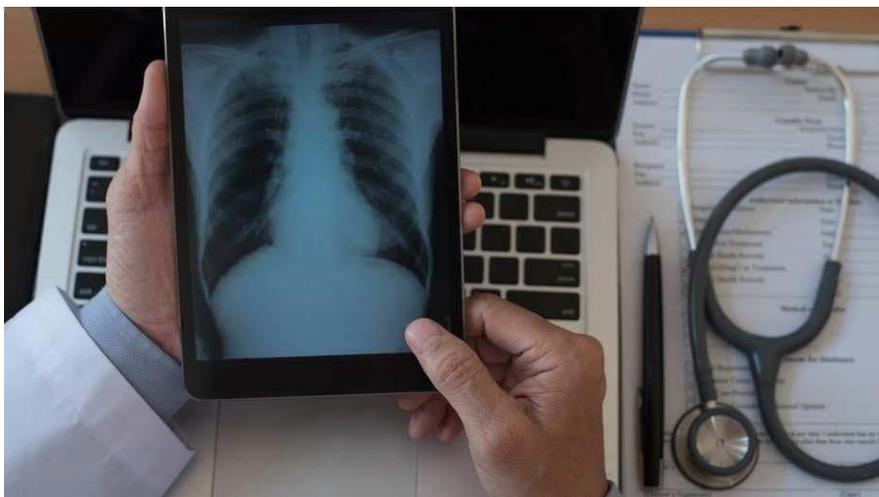
## En Région



**Covid : 74.106 décès en France et 6.979 en Grand Est**  
26 janvier 2021



**Faux sites**



Radio du torse d'un patient reçue sur une tablette numérique.  
Shutterstock

Salaires très élevés, dérives financières et déontologiques, gestion opaque et peu rigoureuse, absences de contrôle des conflits d'intérêts, budgets de communication mal maîtrisés, lacunes en matière de parité... La Cour des comptes a ausculté l'instance de contrôle des médecins. Et le diagnostic n'est pas des plus encourageants.

## Traitement de choc

Les griefs sont légion. Dans leur rapport définitif publié en décembre 2019 – passé inaperçu pour cause de grève lié au débat sur les retraites – les magistrats de la Cour des comptes font un état des lieux peu reluisant de l'Ordre des médecins. Le diagnostic est si préoccupant qu'un traitement de choc est prescrit aux toubibs.

L'organisme a été contrôlé par l'IGAS il y a dix ans et en 2011 par la Cour des comptes. Mais, depuis, la situation n'a guère évolué semble-t-il. L'Ordre des médecins apparaît encore comme un mauvais élève ou plutôt

### administratifs : attention aux arnaques !

26 janvier 2021



### Moselle : levée de boucliers contre l'exploitation du gaz de couche

26 janvier 2021



### Moselle : des moyens exceptionnels pour les quartiers

25 janvier 2021



### Covid : 73.494 décès en France et 6.938 en Grand Est

25 janvier 2021

comme un mauvais étudiant en « gestion » de la médecine.

Nous avons épluché ce rapport définitif. Il n'est pas tendre avec la gouvernance de l'Ordre tant au niveau de son Conseil National qu'au niveau des 46 Conseils départementaux (sur 101) et les 24 conseils régionaux. Organisme dont le rôle « *est de veiller au respect des principes de moralité, probité, compétence et dévouement indispensables à l'exercice de la médecine* »

## Une gestion hasardeuse

Riche de 300.000 médecins et à raison d'une cotisation individuelle de 335 euros, l'Ordre des médecins dispose d'un budget annuel de 85 millions d'euros. Ses réserves sont abondantes : 152 millions d'euros soit deux années de cotisations. Pour faire fructifier ce magot, le Conseil a choisi de placer 106 millions d'euros en compte à terme ou en valeurs mobilières de placement. De l'argent qui aurait pu permettre d'aider financièrement de jeunes médecins désireux de remplir le désert médical !

Mais surtout, ce que constate la Cour, c'est une gestion « *caractérisée par des faiblesses, voire des dérives préoccupantes* ».

Entre 2011 et 2017 la masse salariale du Conseil National a augmenté de 58%. Raison essentielle : une hausse de 40 % de ses effectifs.

Au passage, la Cour remarque que le recrutement prend des airs de népotisme. Elle a constaté une fâcheuse tendance à privilégier les liens familiaux. Avec cet exemple emblématique pour le moins choquant : l'élu qui fixe les salaires et les primes des salariés n'a



### L'Alsace demande le divorce

25 janvier 2021



### Nancy célèbre le centenaire de ses cristalleries

25 janvier 2021



### Covid : 73.049 décès en France et 6.892 en Grand Est

24 janvier 2021



### Mulhouse : incidents à l'école maternelle de la Porte du miroir

pas hésité à recruter sa fille et, un vice-président, sa nièce !

En interne, la politique salariale n'est pas des plus désavantageuses. Et a de quoi faire tousser un certain nombre de généralistes de province.

## Complément de salaire

Jugez plutôt : la moyenne des rémunérations les plus élevées est de 100 000 euros bruts par an – 8300 euros par mois. Le salarié le mieux rémunéré du Conseil national « a perçu en moyenne 8 900 € nets par mois en 2017, ce qui le place 7 % au-dessus du seuil des 1 % de salariés les mieux rémunérés du secteur privé ».

Qui plus est, certains cadres, notamment à la direction informatique, se sont vus attribuer des primes d'astreinte et d'heures supplémentaires d'un montant annuel de 8000 euros ! Joli complément de salaire. Quant au Président de l'Ordre, il touche 9177 euros par mois en indemnités brutes forfaitaires et le trésorier 7245euros. Plus des indemnités de déplacement, d'hébergement ou de restaurant en hausse permanente.

## Déroute départementale

Au niveau des conseils départementaux c'est la déroute. Un tiers d'entre eux n'ont pas été en mesure de transmettre les documents comptables demandés. Plus grave encore « la comptabilité de plusieurs départements n'a pas été tenue pendant plusieurs années et l'une d'entre elles avait été détruite avant le passage de

24 janvier 2021



**Covid : 72.877  
décès en  
France et  
6.861 en  
Grand Est**

23 janvier 2021

**Archives  
IDJ**

Recherche.

**Les  
plus  
IDJ**

 **Cinéma**

 **La Boîte à  
Infos**

*la Cour* ».

Autre anomalie et non des moindres décelée au cours de cette enquête « *le Conseil national n'a pas de connaissance précise de la valeur de son patrimoine immobilier* » estimé par la CDC à 110 millions d'euros mais dans la réalité certainement plus élevée.

## Un budget communication délirant

Selon la CDC, le budget com' est passé de 1,5 M€ en 2011 à près de 4,1 M€ en 2017.

Plus d'un million est consacré au congrès annuel de l'Ordre qui rassemble un millier de personnes. Chaque année plus de 1,7 M€ sont dépensés pour la rédaction et l'envoi par courrier de bulletins alors qu'un simple envoi par mail suffirait amplement à faire des économies

## Des conflits d'intérêts

Dans le domaine très sensible des relations entre les médecins et les industriels, de nombreux abus ont été relevés. A l'origine, l'absence d'un contrôle strict. A l'appui de cette affirmation, plusieurs exemples sont cités qui en disent long sur des pratiques très douteuses. Tout d'abord celui de l'un des membres non élus de la Commission Nationale. Celui-ci a « omis » de déclarer les rémunérations qu'il avait perçues de laboratoires pharmaceutiques, alors qu'il siégeait au sein de la commission des relations médecins industrie. Plus éloquent encore, le cas de ce médecin « *le Dr X*

**S'abonn**

**er**

**Suivre IDJ est gratuit, choisissez**

*pneumologue qui a participé à onze congrès internationaux entre 2016 et 2018 pour un coût dépassant 27 000 €, invité par des sociétés spécialisées dans les dispositifs médicaux respiratoires. Pas moins de 37 autres conventions le concernant (pour un montant de 47 000 €) ont été transmises au Conseil national depuis 2012 pour des congrès se tenant notamment à Santa Monica, Port Louis, Dubaï, Port Elizabeth, Amsterdam, Marrakech, Los Angeles, Saint-Pétersbourg, Chicago, Yokohama et Milan. Le conseil départemental où il est inscrit n'a jamais émis d'avis défavorable. Le Conseil national, quant à lui, a donné trois avis défavorables en 2017 dont l'un pour le congrès Gulf thoracic se tenant à Dubaï, ce qui n'a pas empêché le Dr X d'y participer ! » Et sans qu'il soit le moins du monde sanctionné.*

votre/vos  
formule(s)



Newsletter

 Google  
News

 Twitter

 Facebook



## Parité hommes-femmes non respectée

L'ordre des médecins serait-il « macho » ? On est en droit de le penser car, relève la Cour « *l'ordre compte près de 3300 conseillers mais moins d'un tiers sont des femmes* » et note qu'« *à l'issue du renouvellement partiel issu des élections de juin 2019, le nouveau Conseil national ne compte encore que 15 femmes sur 56 membres et le nouveau bureau 2 sur 17. Les femmes sont sous-représentées : elles constituent 31 % des élus ordinaires et 9 % seulement au Conseil national. Le corps médical est pourtant composé de 46 % de femmes.* » Le fait que la moyenne d'âge des membres du conseil national soit de 68 ans y est-il pour quelque chose ? Face à ce bilan peu glorieux, la Cour des comptes a fait comme à son habitude un certain nombre de

Prévenir que  
guérir,  
covid19

En cas  
d'hospitalisation  
en lien avec le  
Covid19, avez-  
vous la bonne  
couverture  
santé ?

Cfe.fr

Ouvrir

recommandations. Les plus importantes tendent à ouvrir les instances dirigeantes de l'Ordre à des non-médecins et à apporter plus de transparence à la fois dans la gestion et les procédures à l'encontre des médecins.

Sera-t-elle suivie?

**Nous avons demandé la réaction de l'Ordre National des Médecins. Nous publierons bien volontiers sa réponse dès qu'elle nous sera parvenue.**

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES



Cour des comptes (wikipedia)

- Justice, Santé, Société
- A la Une, Cour des comptes, Ordre des médecins
- France

► **S'ABONNER À IDJ** (Gratuit)